

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 12 juin 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chanos-Curson sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de Mme MOURIER à Mme GENTIAL, de Mme ROSSI à M. BRET, de M. CHANTEPY à M. DUBAY, de M. SOULIGNAC à M. BRARD, de Mme THORAVAL à M. LABADENS.

Date de convocation 1^{er} juin 2018 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 5

**Objet : Projet d'étude de deux liaisons Valence-Rovertain-Romans :
« CSOR – 4^{ème} pont de Romans et Bissectrice » – Projet de
convention avec le Conseil Départemental de la Drôme**

Vu la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite « loi MOP » (et notamment ses articles 1 à 5), sa circulaire d'application 86-24 du 04 mars 1986 et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004 ;

Considérant l'objectif du SCoT qui vise à « réaliser des études techniques et financières visant la réalisation de nouveaux franchissements... » (partie 3.4 du DOO),

Considérant les conclusions de l'étude conduite entre 2015 et 2017 sur l'opportunité de nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère,

Considérant l'intérêt manifesté par le Conseil départemental de la Drôme de réaliser une étude ayant pour objectif d'analyser les apports d'une liaison dite « Bissectrice » reliant le nord de Valence-Rovertain-Romans en complément des nouveaux franchissements de l'Isère /Ouest-Romans et du Rhône Nord-Valence,

Considérant le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la part du Conseil départemental de la Drôme qui fixe les conditions de partenariat, d'animation de l'étude, ainsi que les modalités de cofinancement à hauteur de 40% par le syndicat mixte et 60% pour le Conseil départemental,

Considérant le devis estimatif de l'étude qui s'établit à 20 500€ TTC,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 24 délégués dont 5 disposant d'un pouvoir et représentant 29 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **D'approuver** le plan de financement proposé,

- **D'autoriser** le président à signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de la Drôme vers le Syndicat mixte pour la réalisation d'une étude d'analyse des apports d'une liaison dite « Bissectrice » reliant le nord de Valence-Rovaltain-Romans en complément des nouveaux franchissements de l'Isère /Ouest-Romans et du Rhône Nord-Valence.

Ainsi fait et délibéré le 12 juin 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président